

COUPES Robert VANACKER (uniquement au Brabant) (04/05 revu pour 08/09)

PREAMBULE : Par "joueur", il faut entendre aussi bien un affilié masculin qu'une affiliée féminine

- 1.- Les **Coupes R. Vanacker**. se disputent entre des équipes composées de **3 à 5** joueurs ayant comme indice : N.C ou F2 ou F1, à la date du 01 Septembre. **Les 4è et/ou 5è ne peuvent jouer que le double.**
- 2.- **Une liste de composition(s)** d'équipe(s) avec **6 joueurs** maximum doit être fournie au CEP AVANT le début des compétitions. Aucun de ces joueurs ne pourra aller dans une autre équipe en cours de compétition, ni en **Vanacker**, ni en **Challenge**.
 - Un remplacement pourrait être possible suite à blessure de longue durée via certificat médical.
- 3.- Une rencontre se dispute en 10 matches : 9 simples et 1 double placé en 4è position.
 - Les matches se disputent en **3 sets gagnants de 11 points et avec handicap**.
 - Les 3 joueurs se rencontrent dans l'ordre indiqué sur les feuilles d'arbitrage valables pour cette Coupe
 - L'ordre d'inscription des joueurs de chaque équipe est tiré au sort avant le début de la rencontre
 - La paire de double ne peut être composée par les "réservistes".
 - On change de serveur tous les 2 points tant que les 2 joueurs n'ont pas atteint le score de 10.
 - Ensuite, on change de service à chaque point (sauf s'il n'y a pas d'handicap).
 - Il ne faut donc pas nécessairement 2 points d'écart, et un tour de service peut être interrompu.
- 4.- Le résultat du **match de double est prépondérant** en cas d'égalité.
- 5.- Les matches de simples et de double se jouent avec un handicap placé en fin de set, selon le tableau ci-dessous.

Handicap en Coupes Vanacker									
1. Matches de simples		2. Attributions des points pour le double			3. Handicap en doubles				
	F2	F1		NC	1	total	2	3 à 4	5 à 6
Nc	1	2		F2	2	= 2	0	1	2
F2		1		F1	3	= 3 à 4		0	1
F1		0				= 5 à 6		0	

- 6.- Les joueurs qui changeraient d'indice à la mi-saison ne pourront continuer à être alignés en équipes jouant les **Coupes R. Vanacker**.
- 7.- **Attention:** Lorsqu'un joueur a été aligné ne serait-ce qu'une seule fois en **Coupe R. Vanacker**., il ne peut plus jouer dans une autre équipe évoluant, soit en Coupes Challenge, soit en **Coupes R. Vanacker**.
 - Il ne peut jouer que dans l'équipe où il a été aligné la première fois.
- 8.- Les équipes perdantes du 1er tour disputeront la « **Coupe de consolation R. Vanacker** »
- 9.- Toute équipe qui sera déclarée forfait au 1er tour ne pourra pas disputer la Coupe Consolation VA
- 10.- **Toute équipe qui n'aligne pas 3 joueurs** est déclarée perdante par forfait avec amende à la clef.
- 11.- Les rencontres se disputent sur deux tables et les balles de jeu sont celles autorisées par la FROTTBF
 - Tous les matches doivent se disputer, même si le score est acquis, SAUF lors des Finales.
- 12.- Les feuilles d'arbitrage utilisées seront exclusivement les feuilles éditées pour les **Coupes R. Vanacker**. Elles devront être envoyées le jour même au Secrétariat provincial.
 - De même, les communications (Tel ou fax) de résultats se feront via le Secrétariat provincial.
- 13.- **L'ordre des rencontres** entre équipes fera l'objet d'un **tirage au sort** effectué par CEP.
 - Deux équipes du même club ne peuvent se rencontrer au 1^{er} tour.
 - Lorsqu'il y a un nombre impair d'équipes, le vainqueur de l'édition précédente est automatiquement "bye". Cependant, une équipe ne pourra être "bye" 2 fois de suite.
 - Une rencontre pourra être inversée par le CEP si la salle n'est pas disponible cette semaine là, ou pour éviter qu'une équipe ne joue 3 fois consécutivement à domicile ou à l'extérieur.
 - Le tirage complet jusqu'aux demis finales pourrait être fait par le CEP à l'issue du 1^{er} tour, mais ne serait pas diffusé.
- 14.- Chaque équipe victorieuse, Vanacker et Consolation, recevra un Trophée et les équipiers vainqueurs recevront un diminutif.
- 15.- L'interprétation du présent règlement est du ressort exclusif du CEP.
- 16.- Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché sans appel par le CEP.
- 17.- Le fait d'inscrire une équipe pour disputer les **Coupes R. Vanacker** implique la connaissance et le respect du présent règlement